



**LANORAIE**  
unique de nature

<b>NUMÉRO</b>	<b>TITRE</b>
---------------	--------------

---

<b>145-2026</b>	<b>RÈGLEMENT 145-2026 CONCERNANT LES DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT</b>
-----------------	---

Ce règlement vise à :

- Imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau pour éviter tout refoulement.

<b>1073-5-2025</b>	<b>RÈGLEMENT 1073-5-2025 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION 107-92 ET 271-90 AFIN D'ASSURER UNE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 145-2026 CONCERNANT LES DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONTRE LES COUPS DE BÉLIER</b>
--------------------	---

Ce règlement vise à :

- Assurer une concordance avec le règlement 145-2026 concernant les dispositifs anti-refoulement et ajouter des dispositions contre les coups de bélier.

<b>1071-91-2026</b>	<b>RÈGLEMENT 1071-91-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 AFIN DE CORRIGER DES ERREURS CLÉRIQUES</b>
---------------------	--

Ce règlement vise à :

- Corriger des erreurs cléricales.

